



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE

- à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L. 181-1 et suivants du Code de l'environnement
- à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement
- à la demande de déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire

relative au projet de protection contre les inondations du Coulazou, sur la commune de Fabrègues

Le projet de protection contre les inondations du Coulazou, sur la commune de Fabrègues est soumis à la procédure d'enquête publique qui se déroulera du mercredi 25 juin 2025 à 9h00 au lundi 28 juillet 2025 à 17h00, soit 33 jours consécutifs.

Monsieur Marc MILLIET, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des Mines, retraité, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Vivien NGUYEN VAN – Pôle Déchets et Cycles de l'eau à Montpellier Méditerranée Métropole (Téléphone : 04 67 13 97 11 ; e-mail : vivien.nguyenvan@montpellier.fr) .

dossier d'enquête :

Les dossiers d'enquête comprenant notamment la dispense d'étude d'impact, seront déposés et consultables du mercredi 25 juin 2025 à 9h00 au lundi 28 juillet 2025 à 17h00 :

* en mairie de Fabrègues, siège de l'enquête, aux horaires suivants :

– du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

* sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/protection-contre-les-inondations-du-coulazou-a-fabregues/>

* sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications>

* sur un poste informatique mis à disposition du public en préfecture de l'Hérault accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement (tel 04 67 61 61 61).

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du mercredi 25 juin 2025 à 9h00 au lundi 28 juillet 2025 à 17h00 :

* sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Fabrègues, siège de l'enquête,

* par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Mairie de Fabrègues
8 rue Paul Doumer
34 690 Fabrègues

* par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :

<https://www.democratie-active.fr/protection-contre-les-inondations-du-coulazou-a-fabregues/>

* Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Fabrègues, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- mercredi 25 juin 2025 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 9 juillet 2025 de 14h00 à 17h00,
- lundi 28 juillet 2025 de 14h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête.

Dès la publication du présent avis d'ouverture d'enquête, toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités Locales-Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la préfecture de l'Hérault (direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement) ainsi qu'en mairie de Fabrègues pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également déposés sur le site internet des services de l'État (www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public)

A l'issue de l'enquête publique et après délibération du conseil de la Métropole, les décisions prises par le préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique, la cessibilité, l'autorisation environnementale soit des refus.